

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES**Circulaire du 26 novembre 2007 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics**

NOR : DEVK0772171C

*Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.**Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.*

Le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ; Monsieur le vice-président du Conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, directions interdépartementales des routes, centres d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, laboratoires Est et Ouest parisiens, services de la navigation, services maritimes et de navigation, services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris, services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index produits de marquage routier (PMR) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des indices fournitures de végétaux (FV) et fournitures de graines (FG) ;
- des index bâtiments nationaux (BT) et des index travaux publics nationaux (TP) du mois d'août 2007.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT 01 au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des affaires
économiques
et internationales,
D. Bureau*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois d'août 2007
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

CODE
VALEUR

Tous corps d'état BT 01 762,3
Terrassements BT 02 732,1
Maçonnerie, blocs et briques BT 03 752,1
Ossature, ouvrages en béton armé BT 06 712,6
Ossature et charpentes métalliques BT 07 632,4
Plâtrerie (cloisons et enduits) BT 08 732,9
Carrelage et revêtement céramique BT 09 679,1
Revêtements en :
Plastique BT 10 939,7 Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) BT 11 795,3 Moquette (fibres naturelles) (2) BT 12 652,4 Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés BT 14 745,4
Charpente bois en :
Résineux (7) BT 16a 107,2 Chêne (7) BT 17a 104,2
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7) BT 18a 104,5
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7) BT 19a 105,3
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7) BT 20a 104,6
Fermetures de baies en :
Plastique (3) BT 26 585,9 Aluminium BT 27 664,6 Métal ferreux BT 28 704,1
Couverture et accessoires en :
Ardoises de schiste BT 30 805,4 Tuiles en terre cuite BT 32 658,7 Tuiles en béton BT 33 727,3 Zinc et métal (sauf cuivre) (4) BT 34 738,8 Bardeaux d'asphalte BT 35 637,5
Plomberie sanitaire (y compris appareils) BT 38 1 001,1
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) BT 40 855,1
Ventilation et conditionnement d'air BT 41 638,8
Menuiserie en :
Acier et serrurerie BT 42 663,4 Alliage d'aluminium BT 43 646,3
Vitrerie-miroiterie (5) BT 45 860,3
Peinture, tenture BT 46 789,4
Electricité BT 47 970,2
Ascenseurs BT 48 857,1
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité BT 49 151,7
Rénovation, entretien tous corps d'état BT 50 160,1
Menuiseries PVC BT 51 141,7
Imperméabilité de façades BT 52 135,9
Étanchéité asphalte, multicouche BT 53 139,2

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de juillet 2007 (428,0), utilisée pour le calcul des index BT du mois d'août 2007.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
- (2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
- (3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
- (4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie, blocs et briques publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).

L'index BT 04 est supprimé.

(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25.

La circulaire est disponible sur le site <http://www.btp.equipement.gouv.fr>, rubrique « Index BTP ».

Pour toutes informations : cellule-Indexbtp.bg.Daei.SG@equipement.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Août 2007 762,3 Août 2007 762,3

Juillet 2007 760,6 Août 2006 731,9

Variation

+ 0,22 % Variation

+ 4,15 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Août 2007 428,0 (valeur juillet 2007) Août 2007 428,0 (valeur juillet 2007)

Juillet 2007 426,7 (valeur juin 2007) Août 2006 413,6 (valeur juillet 2006)

Variation

+ 0,30 % Variation

+ 3,48 %

INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)

Valeurs des index travaux publics nationaux
pour le mois d'août 2007
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Index général tous travaux TP 01 584,1

Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales TP 02 585,5

Terrassements généraux TP 03 598,6

Sondages et forages TP 04 547,6

Travaux en souterrains traditionnels (1) TP 05a 115,8

Travaux en souterrains en tunnelier (1) TP 05b 115,5

Draguages fluviaux TP 06 526,8

Routes et aérodromes avec fournitures TP 08 623,3

Routes et aérodromes sans fournitures TP 08 bis 609,9

Travaux d'enrobés TP 09 718,7

Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) TP 09 bis 596,6

Travaux d'entretien des voiries et aérodromes TP 09 ter 158,5

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2) TP 10a 115,2

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux TP 10 bis 626,6

Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) TP 11 125,8

Réseaux d'électrification TP 12 518,9

Charpentes et ouvrages d'art métalliques TP 13 492,0

Travaux immergés par scaphandriers TP 14 118,0

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

Suppression des index TP 05, TP 07, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4, TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Août 2007 584,1 Août 2007 584,1

Juillet 2007 582,8 Août 2006 563,2

Variation

+ 0,22 % Variation

+ 3,71 %

FRAIS DIVERS

DateValeur

Août 2006 105,1

Septembre 2006 104,8

Octobre 2006 105,0

Novembre 2006 105,3

Décembre 2006 105,4

Janvier 2007 105,5

Février 2007 105,7

Mars 2007 105,5

Avril 2007 106,1

Mai 2007 105,8

Juin 2007 105,9

Juillet 2007 106,4

Août 2007 106,5

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

DateValeur

Août 2006 166,3

Septembre 2006 165,7

Octobre 2006 164,5

Novembre 2006 165,0

Décembre 2006 165,5

Janvier 2007 165,8

Février 2007 165,7

Mars 2007 166,3

Avril 2007 167,8

Mai 2007 168,2

Juin 2007 168,5

Juillet 2007 169,5

Août 2007 169,5

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

DateValeur

Août 2006 99,2

Septembre 2006 99,2

Octobre 2006 102,2

Novembre 2006 102,2

Décembre 2006 102,2
Janvier 2007 107,8
Février 2007 107,8
Mars 2007 107,8
Avril 2007 104,9
Mai 2007 104,9
Juin 2007 104,9
Juillet 2007 110,3
Août 2007 110,3

FP (fourniture de plantes)

Date Valeur

De septembre 1989 à août 1990 184,2 De septembre 1990 à août 1991 197,0 De septembre 1991 à août 1992 202,9 De septembre 1992 à août 1993 212,6 De septembre 1993 à août 1994 217,0 De septembre 1994 à août 1995 214,5 De septembre 1995 à août 1996 213,6 De septembre 1996 à août 1997 215,0 De septembre 1997 à août 1998 220,3 De septembre 1998 à août 1999 245,1 De septembre 1999 à août 2000 266,0 De septembre 2000 à août 2001 275,1 De septembre 2001 à août 2002 291,3 De septembre 2002 à août 2003 304,9 De septembre 2003 à août 2004 328,6 De septembre 2004 à août 2005 355,1 De septembre 2005 à août 2006 381,9 De septembre 2006 à août 2007 340,6

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Date Valeur

Août 2006 739,4
Septembre 2006 737,7
Octobre 2006 738,5
Novembre 2006 740,1
Décembre 2006 742,7
Janvier 2007 743,8
Février 2007 747,5
Mars 2007 748,3
Avril 2007 749,9
Mai 2007 751,1
Juin 2007 751,2
Juillet 2007 753,4
Août 2007 753,2

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)

Base 100 : novembre 1998

Date Valeur

Août 2006 145,9
Septembre 2006 145,9
Octobre 2006 145,9
Novembre 2006 145,1
Décembre 2006 145,1
Janvier 2007 145,1
Février 2007 142,9
Mars 2007 142,9
Avril 2007 142,9

Mai 2007 144,6
Juin 2007 144,6
Juillet 2007 144,6
Août 2007 144,6